

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL MUNICIPAL- SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

TRAVAUX :

- Délibération N° D-2022-98 du 12 septembre 2022 : Le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux dans le cadre de l'opération de requalification des travaux de la fruitière :

- pour le lot 1 : le marché à l'Entreprise MITHIEUX TP/EUROVIA, pour un montant de 564 835,32€ TTC ; dont : 523 850.98 € TTC pour la Commune de Chavanod et 40 984.34 € TTC pour la partie SYANE.
- pour le lot 2 : le marché à l'Entreprise PORCHERON pour un montant de 19 053.60 € TTC.

URBANISME :

- Délibération N° D-2022-99 du 12 septembre 2022 : le Conseil Municipal a consenti une servitude sur les parcelles communales cadastrées section A n° 19, 21, 22, lieux-dits « Chavaroche ».

- Délibération N° D-2022-100 du 12 septembre 2022 : le Conseil Municipal a consenti une servitude sur les parcelles communales cadastrées section A n° 3 et 4.

PATRIMOINE :

- Délibération N° D-2022-101 du 12 septembre 2022 : Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées section AA n° 34 et AA n°35 respectivement de 42 m2 et 166 m2 pour un montant de 6.240 €.

- Délibération N° D-2022- 102 du 12 septembre 2022 : le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition gratuite d'une partie des locaux scolaires, pour l'organisation du projet de centre aéré de l'association « Familles Rurales » de CHAVANOD.

FINANCES :

- Délibération N° D-2022-103 du 12 septembre 2022 : Le Conseil Municipal a accordé une subvention au collège Beauregard (74) pour un montant de 400 €.

COMMUNICATION ET DIVERS :

- Délibération N° D-2022-104 du 12 septembre 2022 : le Conseil Municipal a approuvé la désignation de Monsieur Nicolas JOLY en qualité de conseiller municipal correspondant incendie-secours pour la durée du mandat 2022-2026.

PERSONNEL :

- Délibération N° D-2022-105 du 12 septembre 2022 : le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition temporaire partielle du Directeur de centre aéré embauché par l'AFR, au profit de la Commune de Chavanod de CHAVANOD, pour un an à compter du 1^{er} septembre 2022.

- Délibération N° D-2022-106 du 12 septembre 2022 : le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition temporaire partielle de l'animatrice du centre aéré embauché par l'AFR, au profit de la Commune de Chavanod de CHAVANOD, pour un an à compter du 1^{er} septembre 2022.

DIVERS :

- Délibération N° D-2022-107 du 12 septembre 2022 : Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la médiation pénale obligatoire avec le centre de gestion de la Haute Savoie.

A noter :

Le compte rendu de séance du conseil municipal est remplacé par une liste sommaire des délibérations adoptées conformément à la réforme de publicité des actes des collectivités locales à compter du 1^{er} juillet 2022 : cf. ordonnance n° 2021-1310 décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021.